

Conseil municipal du 25 Mai 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : le 21 mai 2012.

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Mme Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ - Cyril MUGUET - François DELBOS et Gérard BERRUYER.

Représentés : Jacques HABRARD qui a donné pouvoir à VACHER Maurice - Francine CHENAVAS qui a donné pouvoir à AGERON Jean Paul.

Absents excusés : Jean-François BATY et François GUIRONNET.

Secrétaire de séance : Dominique CLARIN.

❖ Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 Mars 2012

DELIBERATIONS

❖ Transfert d'un prêt du budget principal de la commune de Marcilloles au budget annexe du lotissement « Porte des Alpes »

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du transfert sur le budget annexe Lotissement « Porte des Alpes » du capital restant dû, soit 350.000,00 €, du prêt LT 080238, enregistré initialement sur le budget communal mais contracté pour la finition du lotissement « Porte des Alpes ». Cette convention de crédit en date du 11/06/2008 s'élevait à l'origine à 700.000,00 €. En effet, la Commune de Marcilloles va prochainement transférer le solde du budget Lotissement « Porte des Alpes » à la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran (C.C.B.C.) qui en aura la compétence. Ce transfert de budget à budget de 350.000,00 € du prêt LT 080238 est donc nécessaire avant le transfert définitif à la C.C.B.C.-

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet, approuve à l'unanimité le transfert du capital restant dû, soit 350.000,00 €, sur le budget annexe Lotissement « Porte des Alpes ».

❖ Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée : renouvellement de la convention triennale 2012-2015

Vu le Code de l'Education,

Vu le contrat d'association conclu le 7 juillet 2009 entre l'Etat et la Direction Diocésaine de l'Isère,

Après lecture de la convention proposée entre la commune de Marcilloles et l'école privée Notre-Dame-de-la-Trinité de Marcilloles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide à l'unanimité de renouveler la convention de financement proposée sur la base du forfait communal de 678 € par enfant et par an, payable en deux mensualités (75% en mai, 25% en septembre),
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au versement du forfait communal chaque année, au budget communal.

❖ **Attribution d'une subvention communale à M.Mme Roger COLLET pour leurs travaux de rénovation de façades**

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le dossier de travaux présenté par Monsieur et Madame Roger COLLET pour le ravalement de la façade sur rue de leur maison d'habitation sise 42, avenue des Alpes. Les élus sont informés que ces travaux ne peuvent plus être financés par des crédits de « l'opération façades », programme d'investissement de la région Rhône-Alpes en faveur des territoires, car le contrat a pris fin et n'est pas renouvelé ce jour.

Selon l'estimation de H et D Conseils, le montant des travaux éligibles à la subvention communale s'élève à 4.076,22 € T.T.C. et la subvention communale correspond à 30% de la dépense retenue, soit 1.222,87 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- s'engage à maintenir le versement d'une subvention communale aux administrés désireux d'entreprendre des travaux de rénovation de façades dans les conditions des délibérations communales précédentes des 24 juillet 1998 et 31 janvier 2003.
- accepte de subventionner les travaux de rénovation de façade de M.Mme Roger COLLET et s'engage à leur verser une subvention équivalant à 30% des travaux éligibles, soit 1.222,87 € sur présentation de la facture acquittée. Cette somme sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2012.

❖ **Location du gymnase communal pour le mariage ABSIN du 21 juillet 2012**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision prise en septembre 2011 de réserver le gymnase communal à Monsieur et Madame Pierre ABSIN, qui demeurent 29 place de la Guillotière, pour y organiser le vin d'honneur de leur mariage samedi 21 juillet 2012.

Les conditions de la location devant être précisées après les travaux de rénovation des locaux, le Conseil examine ce jour les conditions tarifaires pour la mise à disposition du gymnase à l'occasion de cet événement privé.

Après en avoir rapidement délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition de Monsieur et Madame ABSIN le gymnase communal pour le week-end des 21 et 22 juillet 2012, moyennant une location de 100 €.
- il sera également demandé aux futurs locataires une assurance locative responsabilité civile, un chèque de caution de 350 € pour couvrir les éventuels dégâts causés aux bâtiments, ainsi qu'un chèque de caution de 50 € destiné au ménage des locaux si la remise en état des locaux l'exigeait.

❖ **Décision Modificative n°1 : Mouvement de crédit**

Monsieur le Maire expose au conseil la décision modificative au budget communal permettant le transfert du résultat Eau Assainissement à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran, suite au transfert de cette activité.

Désignation	Diminution crédits ouverts
D 678 : Autres charges exceptionnelles	482,83 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles	482,83 €
R 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement	482,83 €
Total R 002 : Excédent antérieur reporté Fonctionnement	482,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

❖ **Décision Modificative n°1 Budget Lotissement Porte des Alpes**

Monsieur le Maire expose au conseil la décision modificative au budget du Lotissement Porte des Alpes concernant une opération d'ordre, dans la perspective du transfert du lotissement à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran.

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 3555 : Terrains aménagés	245 133,00 €
Total D 040 : Opération d'ordre entre section	245 133,00 €
R 71355 : Var.stocks produits (terrains)	245 133,00 €
Total R 042 : Opérations d'ordre entre section	245 133,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Lotissement Porte des Alpes.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin.
- Information concernant l'enquête publique du SCOT, Schéma de COhérence Territoriale de la région urbaine de Grenoble.
- Rassemblement de soutien au projet de Center Parc prévu le 29 Juin à Roybon.
- Informations suite au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran.
- Planning des mariages.
- Passage du Critérium du Dauphiné le 4 Juin et du Tour de France le 13 juillet sur la Commune.
- Départ en retraite de Mme Sylviane ROY.